SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE
A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

■ **Séance du 13 décembre 2013**

■ **Présentation du rapport d'activité 2012 du délégataire de Service Public pour la desserte maritime de l'Archipel du Frioul à Marseille**

La Société Frioul If Express a remis son rapport annuel 2012 relatif à l'exploitation de la ligne maritime du Frioul. Celui-ci se décompose en deux parties ci-après exposées.

BILAN TECHNIQUE

I/ Une offre de service stable et améliorée :

Le délégataire a réalisé 5823 rotations en 2012 contre 6004 en 2011.
L'offre de service est restée relativement stable en 2012 par rapport à l'année précédente. Seule une rotation en semaine a été supprimée (11 au lieu de 12 en 2012) entre le 1er octobre et le 27 novembre compte tenu des taux de fréquentation constaté l'année précédente par le délégant.

Du 1er janvier au 6 avril	11 rotations par jour
Du 07 avril au 30 juin	19 rotations par jours + 1 rotation en soirée le vendredi et le samedi à partir du 23 avril
Du 1er juillet au 2 septembre	21 rotations par jours + 1 rotation en soirée le vendredi et le samedi
Du 3 septembre au 30 septembre	18 rotations par jours + 1 rotation en soirée le vendredi et le samedi
Du 1er octobre au 4 novembre	11 rotations par jour du lundi au vendredi 17 rotations par jour le week end
Du 5 novembre au 31 décembre	11 rotations par jour

On constate que le nombre de rotations réalisées sur l'année (5823) est 2,56% inférieur à celui annoncé. Ceci est lié en grande partie aux intempéries (148 rotations supprimées en 2012).
Néanmoins, les 103 rotations en moins soit -1,74% d'offre n'entrainent pas l'application des dispositions de l'article 19 de l'avenant 4 prévoyant une participation financière de MPM en cas de modification de l'offre de service dans une fourchette de + ou - 3%.

La nouvelle gare maritime du Frioul a été mise en service en juillet 2012 améliorant nettement la qualité du service proposé aux usagers du service.

Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

II/ Une fréquentation en légère baisse :

La fréquentation des navettes est légèrement inférieure à celle de l'année précédente avec 399 011 voyages A/R contre 407 761 en 2011. On constate pour autant que ces chiffres de fréquentation sont à la hausse tous les mois à l'exception du mois d'avril et octobre compte tenu des conditions météorologiques peu propices voire dangereuses (en avril, le château d'If n'a pas pu être desservi pendant 20 jours).
Il convient également de préciser que les mois de juillet et d'août ont connu une hausse de fréquentation significative en raison notamment de la mise en place du titre soirée à 5 € A/R décidé par MPM (nombre de titre vendu : 9253).

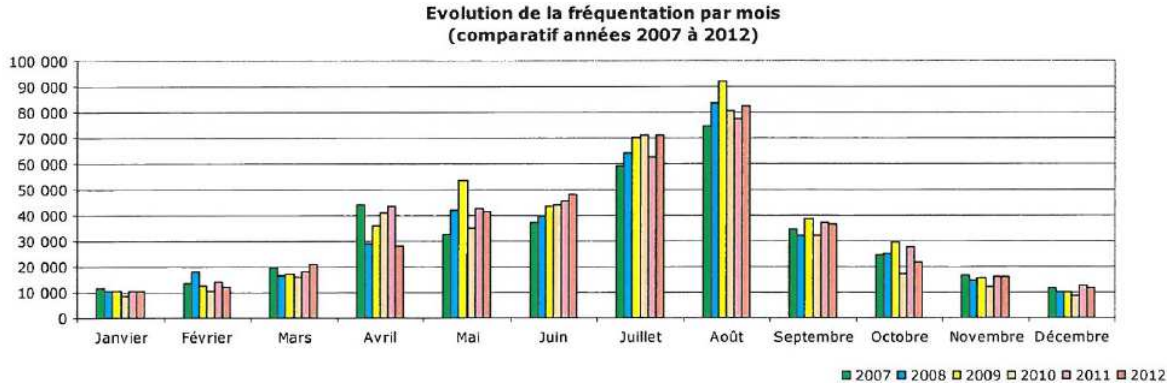

On constate dans le tableau ci-dessous, que la fréquentation du Château d'If a baissé eu égard aux conditions climatiques peu favorables en début de saison avec un report de voyageurs sur le Frioul (+3% par rapport à 2011). La part des titres combinés reste constante.

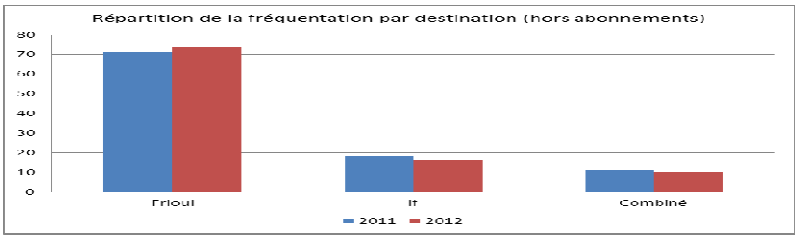

En conclusion, malgré des conditions d'exploitation compliquées durant les travaux de semi piétonisation du Vieux Port en été, la création à titre expérimentale d'un navette maritime entre le Vieux Port et la Pointe Rouge, l'exploitant affiche une fréquentation assez proche de celle de 2011 et supérieure à celle de 2010..

III/Politique tarifaire

En 2012, la gamme tarifaire a connu une augmentation liée à l'évolution du taux de TVA de 5,5% à 7% sur certains tarifs des titres de transport
Marseille Provence Métropole a décidé de ne pas répercuter l'augmentation liée à cette hausse du taux de TVA sur l'ensemble des tarifs de transports publics notamment sur les abonnements scolaires et les titres unitaires destinés aux résidents et plaisanciers.

Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Par ailleurs, afin de respecter une égalité de traitement en matière de transports scolaires entre les usagers réguliers des navettes maritimes et ceux de la RTM, les élèves de moins de 6 ans résidents au Frioul peuvent désormais emprunter gratuitement la navette. De même, les tarifs des abonnements étudiants sont ramenés à 170 euros pour l'abonnement annuel étudiant au lieu de 190 euros et 210 euros pour le combiné RTM + navettes au lieu de 240 euros

Enfin, comme indiqué dans le paragraphe précédent, un demi tarif en soirée a été crée par MPM pour favoriser le développement de l'activité commerciale et touristique sur l'ile du Frioul. Le tarif unité plaisanciers a été également abaissé à 5 euros contre 8 euros jusque là.

BILAN FINANCIER

I/ Des compensations tarifaires :

Les compensations tarifaires s'élèvent à 340 690 euros HT en 2012(pour 219 445 euros en 2011). La hausse des compensations est principalement liée à la prise en charge de la gratuité du tarif plaisanciers lors des travaux du Vieux Port ainsi qu'à la création du tarif soirée.

II/ Des résultats d'exploitation en baisse

Les recettes issues de la vente des titres s'élève à 3 171 891 euros HT en 2012 ce qui représente une baisse de 5,96% par rapport à 2011 (3 374 124 euros HT).
Ces résultats commerciaux légèrement inférieurs par rapport à l'année passée résultent des mauvaises conditions météorologiques enregistrées en avril et en octobre atténués en partie par la mise en œuvre des titres demi-tarif en soirée durant juillet et août.

III/ Contribution financière forfaitaire

La contribution financière forfaitaire versée par Marseille Provence Métropole au délégataire pour la période du 1er au 31 décembre 2012 s'élève 746 036 euros HT.

Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

IV/ Résultat d'exploitation cumulé du contrat de DSP

	Résultat d'exploitation		
	prévisionnel	**réel**	**Ecart**
2006	-655 588,00	-675 116,00	-19 528,00
2007	117 436,00	-1 012 518,00	-1 129 954,00
2008	192 580,08	206 383,41	13 803,33
2009	211 702,00	552 550,00	340 848,00
2010	230 151,00	309 331,00	79 180,00
2011	248 558,00	453 207,00	204 649,00
2012	282 130,00	391 367,00	109 237,00
			-**401 764,67**

Le résultat cumulé d'exploitation de la DSP en 2012 reste déficitaire (-401 764 euros).

Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013